

Délibération SPANC n° 2021-002 du Comité syndical du 5 février 2021

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2019 (RPQS)

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents votants	Jean-Marie BODT - Gérard CAILHOL - Philippe CARRIERE - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Bastien GIACOBBI - Jean-Michel LADET - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE
■ Pouvoirs	Catherine JOUVE donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
■ Absents, excusés	Sébastien DAVID - Michel LEBLOND - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) doit être élaboré, pour chaque exercice. Il doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante de la collectivité qui gère le service.

Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et au Conseil d'exploitation du SPANC qui l'ont approuvé.

Les membres du Comité syndical sont invités à approuver ce RPQS (cf. rapport joint).

Pour l'année 2019, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 23.58 % contre 22.3 % en 2018. Cela concerne 1624 installations conformes sur 6887 installations contrôlées et en fonctionnement.

VOTE :	Pour : 19	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2021-003 du Comité syndical du 5 février 2021

Adhésion de la commune de BROQUIES au SPANC du Parc

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents votants	Jean-Marie BODT - Gérard CAILHOL - Philippe CARRIERE - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Bastien GIACOBBI - Jean-Michel LADET - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE
■ Pouvoirs	Catherine JOUVE donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
■ Absents, excusés	Sébastien DAVID - Michel LEBLOND - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC

Lors du conseil municipal du 14 décembre 2020, la commune de BROQUIES a souhaité adhérer au SPANC du Parc naturel régional des Grands Causses. C'est la dernière commune du territoire du Parc qui n'avait pas adhéré à un service public.

Les missions de ce service définies par l'arrêté de contrôle du 27 avril 2012 concerneront :

- le diagnostic initial et le contrôle de l'assainissement autonome (premier contrôle du bon fonctionnement de l'ouvrage puis vérification périodique du bon fonctionnement),
- l'examen de conception et la vérification de l'exécution des dispositifs d'assainissement pour les installations neuves ou à réhabiliter,
- le diagnostic lié à une vente immobilière,
- la sensibilisation des habitants et l'information du public sur l'assainissement autonome.

Le nombre de dispositif concerné sur la commune de BROQUIES est proche des 200.

VOTE : Pour : 19 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet d'adhésion et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération **SPANC n° 2021-004** du Comité syndical du 5 février 2021

**Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels
pour les missions en région parisienne et dans les métropoles**

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents votants	Jean-Marie BODT - Gérard CAILHOL - Philippe CARRIERE - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Bastien GIACOBBI - Jean-Michel LADET - Nathalie MARTY - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE
■ Pouvoirs	Catherine JOUVE donne son pouvoir à Séverine PEYRETOU
■ Absents, excusés	Sébastien DAVID - Michel LEBLOND - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2021.

VOTE : Pour : **19** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2021-018 du Comité syndical du 19 mars 2021

Vote du Compte Administratif 2020 – SPANC

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jacques ARLES
■ Absents, excusés	Sébastien DAVID - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2020, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	262 855,83 euros
Recettes	235 534,61 euros
Résultat déficitaire de l'exercice	- 27 321,22 euros
Résultat excédentaire N-1	226 301,26 euros
Résultat cumulé excédentaire	198 980,04 euros
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00 euros
Recettes	0,00 euros
Résultat de l'exercice	0,00 euros
Résultat excédentaire N-1	2 088,00 euros
Résultat cumulé excédentaire	2 088,00 euros
CUMUL des deux SECTIONS	
Résultat cumulé excédentaire	201 068,04 euros

Le compte de gestion comportant les mêmes résultats, le Comité syndical décide de voter, hors la présence du Président, le compte administratif 2020 du budget relatif à la compétence SPANC du syndicat mixte du Parc.

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le compte administratif 2020 et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 20	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



REPUBLIQUE FRANCAISE

25120134900023

SERVICES PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2020

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 262 855,83	G 235 534,61	G-A -27 321,22
	Section d'investissement	B	H	H-B

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 226 301,26	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 2 088,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 262 855,83	Q = G+H+I+J 463 923,87	= Q-P 201 068,04

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 262 855,83	= G+I+K 461 835,87	198 980,04
	Section d'investissement	=B+D+F	= H+J+L 2 088,00	2 088,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 262 855,83	= G+H+I+J+K+L 463 923,87	201 068,04

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	67 500,00	56 124,74			11 375,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	211 150,00	196 856,54			14 293,46
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	15 650,00	9 394,55			6 255,45
	Total des dépenses de gestion des services	294 300,00	262 375,83			31 924,17
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	4 450,00	480,00			3 970,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	150 000,00				150 000,00
022	Dépenses imprévues	4 106,26				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	452 856,26	262 855,83			190 000,43
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	452 856,26	262 855,83			190 000,43
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 000,00	531,60			468,40
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	220 000,00	230 787,35			-10 787,35
74	Subvention d'exploitation	4 800,00	3 800,00			1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	55,00	321,15			-266,15
	Total des recettes de gestion des services	225 855,00	235 440,10			-9 585,10
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	700,00	94,51			605,49
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
	Total des recettes réelles d'exploitation	226 555,00	235 534,61			-8 979,61
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp. (uniquement en M44).					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	226 555,00	235 534,61			-8 979,61
	Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	226 301,26				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison; affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	2 088,00			
Total des dépenses financières		2 088,00			2 088,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'investissement		2 088,00			2 088,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		2 088,00			2 088,00
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Particip. et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières					
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'investissement					
021	virement de la section d'exploitation				
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'investissement					
TOTAL					
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		2 088,00			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	67 500,00	56 124,74			11 375,26
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	3 000,00	1 313,84			1 686,16
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 200,00	1 227,04			-27,04
6064	Fournitures administratives	500,00	229,80			270,20
6066	Carburants	4 000,00	2 550,34			1 449,66
6068	Autres matières et fournitures	500,00	212,08			287,92
611	Sous-traitance générale	1 500,00	323,64			1 176,36
6132	Locations immobilières	6 050,00	6 050,00			
6135	Locations mobilières	350,00	247,41			102,59
61551	Matériel roulant	1 100,00	1 167,12			-67,12
6156	Maintenance	8 500,00	8 698,35			-198,35
6161	Primes d'assurances/Multirisques	4 500,00	4 561,92			-61,92
618	Divers	1 500,00	570,00			930,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	100,00				100,00
6226	Honoraires	3 000,00	777,18			2 222,82
6228	Divers	4 800,00	3 046,54			1 753,46
6237	Publications	2 000,00				2 000,00
6256	Missions	500,00				500,00
6257	Réceptions	200,00	382,00			-182,00
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00	2 900,22			99,78
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	4 305,81			-805,81
627	Services bancaires et assimilés	100,00	76,30			23,70
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	60,00			40,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 900,00	3 344,91			-444,91
6287	Remboursements de frais	7 600,00	7 191,76			408,24
6288	Autres	7 000,00	6 888,48			111,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	211 150,00	196 856,54			14 293,46
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement 16	39 000,00	39 246,24			-246,24
6311	Taxe sur les salaires	9 500,00	9 896,00			-396,00
6331	Versement de transport		126,00			-126,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	650,00	1 542,00			-892,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	1 000,00	611,73			388,27
6411	Salaires, appointements, commissions de base	120 000,00	110 733,24			9 266,76
6451	Cotisations à l'URSSAF	28 650,00	21 497,00			7 153,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 000,00	8 822,33			-1 822,33
6454	Cotisations aux ASSEDIC	5 000,00	4 127,00			873,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	350,00	255,00			95,00
65	Autres charges de gestion courante	15 650,00	9 394,55			6 255,45
6531	Indemnités	2 400,00	3 506,59			-1 106,59
6532	Frais de mission	500,00	100,20			399,80
6533	Cotisations de retraite	200,00	333,60			-133,60
6541	Créances admises en non-valeur	12 500,00	5 454,00			7 046,00
658	Charges diverses de gestion courante	50,00	0,16			49,84
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		294 300,00	262 375,83			31 924,17
67	Charges exceptionnelles (c) (b)	4 450,00	480,00			3 970,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	400,00				400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00	480,00			3 520,00
678	Autres charges exceptionnelles	50,00				50,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d) (c)	150 000,00				150 000,00
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circul	150 000,00				150 000,00

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	RAR au 31/12	
022	Dépenses Imprévues (f) (d)	4 106,26				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d		452 856,26	262 855,83			190 000,43
043	Opérat° ordre Intérieur de la section					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		452 856,26	262 855,83			190 000,43
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges	1 000,00	531,60			468,40
64198	Autres remboursements	1 000,00	531,60			468,40
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	220 000,00	230 787,35			-10 787,35
7062	Redevances d'assainissement non collectif	220 000,00	230 787,35			-10 787,35
74	Subventions d'exploitation	4 800,00	3 800,00			1 000,00
747	Subventions et participations des collectivités territoriale	3 800,00	3 800,00			
748	Autres subventions d'exploitation	1 000,00				1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	55,00	321,15			-266,15
7588	Autres	55,00	321,15			-266,15
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+74+75)		226 855,00	235 440,10			-9 585,10
77	Produits exceptionnels (b)	700,00	94,51			605,49
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	100,00	31,43			68,57
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	50,00				50,00
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	500,00				500,00
778	Autres produits exceptionnels	50,00	63,08			-13,08
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		226 555,00	235 534,61			-8 979,61
043	Opérat° ordre intérieur de la section					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		226 555,00	235 534,61			-8 979,61
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		226 301,26				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
020	Dépenses Imprévues	2 088,00			
Total des dépenses financières		2 088,00			2 088,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 088,00			2 088,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 088,00			2 088,00
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12	Crédits annulés
	TOTAL RECETTES REELLES				
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)				
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	2 088,00			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)			0,50	0,50		0,50	0,50
Secrétaire	C		0,50	0,50		0,50	0,50
FILIERE TECHNIQUE (b)		5,00		5,00		5,00	5,00
Technicien en assainissement non collectif	C	5,00		5,00		5,00	5,00
TOTAL GENERAL (a+b)		5,00	0,50	5,50		5,50	5,50

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENT D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (Année N)	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Secrétaire	C	ADM			A : Ct droit privé	CDI
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct de droit privé	CDI
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct droit privé	CDI
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct de droit privé	CDD
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct droit privé	CDI
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct droit privé	CDI
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice..... VOTES : Pour.....
 Nombre de membres présents..... Contre.....
 Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 02/03/2021

Présenté par Jacques ARLES

A Millau le 19/03/2021

Délibéré par le Comité syndical réuni en session _____

A Millau le 19/03/2021

Les membres du Comité syndical ,

Thierry PEREZ-LAFONT // Nicolas WOHREL

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Michel DURAND // Yannick DOULS

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Catherine JOUVE // Marie-Eve PANIS

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Philippe RAMONDENC // Claude ASSIER

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Nathalie MARTY // Emille FABRE

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Séverac d'Aveyron

Sébastien DAVID // Thierry ARNAL

Titulaire // Suppléant Communauté Communes Saint-Affric

Bernard SIRGUE // Frédéric ARTIS

Titulaire // Suppléant Communauté Communes Saint-Affric

Gérard CAILHOL // Myriam SAHNOUN

Titulaire // Suppléant Communauté Communes Saint-Affric

Jean-Michel LADET // Elisabeth DODINET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir Séveragais

Jean-François DUMAS // Christophe CARRAT

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Causse Noir, Go

François RODRIGUEZ // Victorien GENIEZ

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Causse Larzac

Jean-Michel PINAULT // Lysiane TENDIL

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Causse Larzac

Michel SIMONIN // Philippe MEJANE

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Jonathan COSTES // Gaëtan PRIVAT

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Jean-François ROUSSET // Christophe HURAU

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Jean-Marie BODT // Anne CROS

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Bastien GIACOBBI // Eloi ALBET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Michel LEBLOND // Marc TOURET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Arnaud VIALA // Nathalie PALMIER

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Raspes Tarn et

Jacques ARLES // Jean-Marc BEA

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Raspes Tarn et

Jean-Luc CRASSOUS // Gilles PLET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Raspes Tarn et

Bernadette PAILHAS // Claude TREMOLET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir Le Millavois

Loïc ALMERAS // Philippe CARRIERE

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir Le Millavois

Certifié exécutoire par le comité syndical , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
, et de la publication le _____

A Millau le 19/03/2021



Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses
71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : SPANC - Vote du compte administratif 2020

Date de décision: 19/03/2021

Date de réception de l'accusé 24/03/2021

de réception :

Numéro de l'acte : 20210319_018

Identifiant unique de l'acte : 012-251201349-20210319-20210319_018-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DBU--SPANC--CA--2020.xml (99_BU-012-251201349-20210319-20210319_018-BF-1-1_1.xml)

Annexe : annexe Délib SPANC 2021-018-compte administratif 2020.pdf (99_BU-012-251201349-20210319-20210319_018-BF-1-1_2.pdf)
page de signature CA SPANC 2020

Annexe : Délib-SPANC-2021-018-CA20 BA SPANC vote.pdf (70_DE-012-251201349-20210319-20210319_018-BF-1-1_3.pdf)
délibération vote CA SPANC 2020

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION N°2021- **019**

DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 mars 2021

Approbation du compte de gestion SPANC par
Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière Principale, en charge de la gestion de la Trésorerie
Principale de Millau

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Richard FIOLE ;

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe SPANC de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif SPANC de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Millau, le 19 mars 2021

Ont signé cette délibération :

Thierry PEREZ-LAFONT // Nicolas WOHREL
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Catherine JOUVE // Marie-Eve PANIS
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Jouve

Nathalie MARTY // Emilie FABRE
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Sévérac d'Aveyron

Pouvoir St. Arles

Bernard SIRGUE // Frédéric ARTIS
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Jean-Michel LADET // Elisabeth DODINET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Sévérageais »

François RODRIGUEZ // Victorien GENIEZ
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier »

Michel SIMONIN // Philippe MEJANE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Visio

Visio

J-François ROUSSET // Christophe HURAU
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Bastien GIACOBBI // Eloi ALBET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Arnaud VIALA // Nathalie PALMIER
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Raspes du Tarn et les Marches du Lévezou »

Visio

Jean-Luc CRASSOUS // Gilles PLET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Raspes du Tarn et les Marches du Lévezou »

Visio

Loïc ALMERAS // Philippe CARRIERE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Millavois »

Michel DURAND // Yannick DOULS
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Visio

Philippe RAMONDENC // Claude ASSIER
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Sébastien DAVID // Thierry ARNAL
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Gérard CAILHOL // Myriam SAHOUN
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Jean-François DUMAS // Christophe CARRAT
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonté »

Jean-Michel PINAULT // Lysiane TENDIL
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier »

Jonathan COSTES // Gaëtan PRIVAT
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Jean-Marie BODT // Anne CROS
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

représenté par P. Mejane

Michel LEBLOND // Marc TOURET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

Jacques ARLES // Jean-Marc BEA
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Raspes du Tarn et les Marches du Lévezou »

Bernadette PAILHAS // Claude TREMOLET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Millavois »



Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses
71 Bd de l'Aréal - T 05 65 61 26
12101 MILLAU CEDEX

Tel : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80
Pour expédition conforme, le Président

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210319-20210319_019-BF
Reçu le 24/03/2021

012049

TRES. MILLAU

33300 SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

ORIGINE DU DOCUMENT : sandrine.gasparotto

Exercice : 2020

Budget collectivité : 33300

A Viser : 1

Edition Provisoire : 0

Edition destinée au CDG sur chiffre étendu : 1

Date à considérer dans les messages de supervision

TRÉSOR PUBLIC

TRES. MILLAU

N° CODIQUE 012049

Date d'édition : 08/02/2021

IDENTIFIANT BUDGET 33300

N° de SIRET 25120134900023

**SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**Mme Sonia ROUCAUTE
012049 TRES. MILLAU**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2020 AU 08/02/2021

N° CODIQUE 012049
 TRES. MILLAU
 Date d'édition : 08/02/2021

Population :
 Nomenclature M49
 Voté par Nature
 Exercice 2020

SOMMAIRE

		PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale		3
1 Bilan synthétique	Etat I-1	4
2 Bilan	Etat I-2	5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3	13
4 Compte de résultat	Etat I-4	14
5 Annexe		18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5	19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire		21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1	22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2	23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3	24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4	28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs		33
1 Balance des comptes	Etat III-1	34
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2	46
4EME PARTIE : Page des signatures		47

SITUATION PATRIMONIALE

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

BILAN SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

ACTIF NET	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds globalisés	
Constructions		Réserves	2,09
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	226,30
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-27,32
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	201,07
Créances	284,87	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	0,03	Fournisseurs	29,80
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	52,98
TOTAL ACTIF CIRCULANT	284,90	Total dettes à court terme	82,77
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	82,77
		Comptes de régularisations	1,06
TOTAL ACTIF	284,90	TOTAL PASSIF	284,90

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études de R & D				
	Conces, brev, licences, marques, procéd	14 246,40	14 246,40		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains				
	Constructions				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	2 650,33	2 650,33		
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Imm mis en conces, dispos et imm affect				
	Terrains				
	Constructions				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	MONTANT A REPORTER	16 896,73	16 896,73		

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE (SUITE)	REPORT	16 896,73	16 896,73		
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Terrains				
	Constructions				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres créances				
	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	16 896,73	16 896,73		

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	46 615,68		46 615,68	23 792,24
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP	238 256,63		238 256,63	233 022,51
	Operat pour compte de tiers (créances)				
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	32,00		32,00	
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	284 904,31		284 904,31	256 814,75

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARI SATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Ecarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	301 801,04	16 896,73	284 904,31	256 814,75

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	2 088,00	2 088,00
	Report à nouveau	226 301,26	178 760,27
	Résultat de l'exercice	-27 321,22	47 540,99
	Subventions d'investissement		
	Provisions règlementées		
	Fonds globalisés		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	201 068,04	228 389,26

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 798,48	14 571,52
	Dettes fiscales et sociales	9 829,60	6 806,20
	Autres dettes d'exploitation		
	Fournisseurs d'immobilisations		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	39 246,24	
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour compte de tiers (dettes)		
	Autres dettes	3 900,02	6 549,55
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	82 774,34	27 927,27

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
COMPTES DE REGULARI SATION	Recettes à classer ou à régulariser	1 061,93	498,22
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	1 061,93	498,22
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	284 904,31	256 814,75

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES COMpte DE Résultat Synthétique

En milliers d'Euros

POSTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	3,80	69,24
Produits des services	230,79	230,46
Autres produits	0,32	
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	234,91	299,70
Traitements, salaires, charges sociales	144,90	132,32
Achats et charges externes	95,37	103,11
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges	21,57	13,79
Charges courantes non financières	261,84	249,22
RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER	-26,94	50,48
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RÉSULTAT COURANT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT	-26,94	50,48
Produits exceptionnels	0,09	0,73
Charges exceptionnelles	0,48	3,67
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-0,39	-2,94
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-27,32	47,54

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Ventes d'eau		
Prestations de services	230 787,35	230 455,33
Divers produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 800,00	69 244,00
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits d'exploitation	321,15	1,12
TOTAL I	234 908,50	299 700,45
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation stock mat prem, autres approv		
Autres achats et charges externes	95 370,98	103 113,11
Impôts et taxes sur rémunérations	12 175,73	11 284,49
Autres impôts, taxes et versem assimilés		

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Salaires et traitements	110 201,64	108 954,98
Charges sociales	34 701,33	23 360,22
Dotations amortissements des immob		
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour risques et charges		
Autres charges d'exploitation	9 394,55	2 508,79
TOTAL II	261 844,23	249 221,59
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-26 935,73	50 478,86
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV		
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-26 935,73	50 478,86
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	31,43	168,92
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	63,08	559,01
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	94,51	727,93
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	480,00	3 665,80
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	480,00	3 665,80

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
COMPTE DE RESULTAT 2020

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-385,49	-2 937,87
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	235 003,01	300 428,38
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	262 324,23	252 887,39
RESULTAT DE L'EXERCICE	-27 321,22	47 540,99

ANNEXE

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2020

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

EXECUTION BUDGETAIRE

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 088,00	452 856,26	454 944,26
Titres de recettes émis (b)		238 372,61	238 372,61
Réductions de titres (c)		2 838,00	2 838,00
Recettes nettes (d = b - c)		235 534,61	235 534,61
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 088,00	452 856,26	454 944,26
Mandats émis (f)		262 855,83	262 855,83
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		262 855,83	262 855,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		27 321,22	27 321,22

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	2 088,00				2 088,00
Fonctionnement	226 301,26		-27 321,22		198 980,04
TOTAL I	228 389,26		-27 321,22		201 068,04
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	228 389,26		-27 321,22		201 068,04

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif 1	Décision modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
020	Dépenses imprévues - section d'investiss		2 088,00	2 088,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS		2 088,00	2 088,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 088,00	2 088,00
TOTAL GENERAL			2 088,00	2 088,00

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
020	2 088,00				2 088,00
SOUS-TOTAL	2 088,00				2 088,00
TOTAL	2 088,00				2 088,00
TOTAL GENERAL	2 088,00				2 088,00

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
001	Excédent ou déficit d'investissement rep		2 088,00	2 088,00
TOTAL GENERAL			2 088,00	2 088,00

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
001	2 088,00				2 088,00
TOTAL GENERAL	2 088,00				2 088,00

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	57 300,00	10 200,00	67 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	194 500,00	16 650,00	211 150,00
65	Autres charges de gestion courante	3 450,00	12 200,00	15 650,00
67	Charges exceptionnelles	550,00	3 900,00	4 450,00
68	Dotations aux provisions et aux deprecia		150 000,00	150 000,00
022	Dépenses imprévues de la section d'explo		4 106,26	4 106,26
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	255 800,00	197 056,26	452 856,26
TOTAL GENERAL		255 800,00	197 056,26	452 856,26

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	DEPENSES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
011	67 500,00	56 124,74		56 124,74	11 375,26
012	211 150,00	196 856,54		196 856,54	14 293,46
65	15 650,00	9 394,55		9 394,55	6 255,45
67	4 450,00	480,00		480,00	3 970,00
68	150 000,00				150 000,00
022	4 106,26				4 106,26
TOTAL	452 856,26	262 855,83		262 855,83	190 000,43
TOTAL GENERAL	452 856,26	262 855,83		262 855,83	190 000,43

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget primitif	Décision modificative	Total Prévisions
		1	2	3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00
70	Ventes de produits fabriques prestations	220 000,00		220 000,00
74	Subventions d'exploitation	34 045,00	-29 245,00	4 800,00
75	Autres produits de gestion courante	55,00		55,00
77	Produits exceptionnels	700,00		700,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	255 800,00	-29 245,00	226 555,00
002	Résultat d'exploitation reporté		226 301,26	226 301,26
TOTAL GENERAL		255 800,00	197 056,26	452 856,26

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Émissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4=2-3	Solde prévisions / réalisations 5=1-4
013	1 000,00	531,60		531,60	468,40
70	220 000,00	233 625,35	2 838,00	230 787,35	-10 787,35
74	4 800,00	3 800,00		3 800,00	1 000,00
75	55,00	321,15		321,15	-266,15
77	700,00	94,51		94,51	605,49
TOTAL	226 555,00	238 372,61	2 838,00	235 534,61	-8 979,61
002	226 301,26				226 301,26
TOTAL GENERAL	452 856,26	238 372,61	2 838,00	235 534,61	217 321,65

33300 SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2

33300 SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2

33300 SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 313,84		1 313,84
6063	Autres fournitures d'entretien et de pet	1 227,04		1 227,04
6064	Fournitures administratives	229,80		229,80
6066	Carburants	2 550,34		2 550,34
6068	Autres matières et fournitures	212,08		212,08
611	Sous-traitance générale	323,64		323,64
6132	Locations immobilières	6 050,00		6 050,00
6135	Locations mobilières	247,41		247,41
61551	Matériel roulant	1 167,12		1 167,12
6156	Maintenance	8 698,35		8 698,35
6161	Multirisques	4 561,92		4 561,92
618	Divers	570,00		570,00
6226	Honoraires	777,18		777,18
6228	Divers	3 046,54		3 046,54
6257	Réceptions	382,00		382,00
6261	Frais d'affranchissement	2 900,22		2 900,22
6262	Frais de télécommunications	4 305,81		4 305,81
627	Services bancaires et assimilés	76,30		76,30
6281	Concours divers -cotisations	60,00		60,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 344,91		3 344,91
6287	Remboursements de frais	7 191,76		7 191,76
6288	Autres	6 888,48		6 888,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	56 124,74		56 124,74
6215	Personnel affecté par la collectivité de	39 246,24		39 246,24

33300 SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
6311	Taxe sur les salaires	9 896,00		9 896,00
6331	Versement de transport	126,00		126,00
6332	Cotisations versées au FNAL	1 542,00		1 542,00
6333	Participation des employeurs à la format	611,73		611,73
6411	Salaires, appointements, commissions de	110 733,24		110 733,24
6451	Cotisations à l'URSSAF	21 497,00		21 497,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	8 822,33		8 822,33
6454	Cotisations aux ASSEDIC	4 127,00		4 127,00
6475	Médecine du travail pharmacie	255,00		255,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	196 856,54		196 856,54
6531	Indemnités	3 506,59		3 506,59
6532	Frais de mission	100,20		100,20
6533	Cotisations de retraite	333,60		333,60
6541	Créances admises en non-valeur	5 454,00		5 454,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,16		0,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	9 394,55		9 394,55
673	Titres annulés exercices antérieurs	480,00		480,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	480,00		480,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	262 855,83		262 855,83
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	262 855,83		262 855,83

33300 SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
64198	Autres remboursements	531,60		531,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	531,60		531,60
7062	Redevances d'assainissement non collecti	233 625,35	2 838,00	230 787,35
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriques prestations	233 625,35	2 838,00	230 787,35
747	Subventions et participations des collec	3 800,00		3 800,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	3 800,00		3 800,00
7588	Autres	321,15		321,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	321,15		321,15
7714	Recouvrement sur créances admises en non	31,43		31,43
778	Autres produits exceptionnels	63,08		63,08
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	94,51		94,51
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	238 372,61	2 838,00	235 534,61
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	238 372,61	2 838,00	235 534,61

COMPTABILITE

DES DENIERS ET VALEURS

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		2 088,00						2 088,00		2 088,00
	Sous Total compte 106		2 088,00						2 088,00		2 088,00
	Sous Total compte 10		2 088,00						2 088,00		2 088,00
110	Report à nouveau solde créditeur		178 760,27	47 540,99					226 301,26		226 301,26
	Sous Total compte 11		178 760,27	47 540,99					226 301,26		226 301,26
12	Résultat exercice bénéf ou perte		47 540,99	47 540,99				47 540,99	47 540,99		0,00
	Sous Total compte 12		47 540,99	47 540,99				47 540,99	47 540,99		0,00
	Total classe 1		228 389,26	47 540,99	47 540,99			47 540,99	275 930,25		228 389,26
2051	Concessions et droits assimilés	14 246,40						14 246,40		14 246,40	
	Sous Total compte 205	14 246,40						14 246,40		14 246,40	
	Sous Total compte 20	14 246,40						14 246,40		14 246,40	
2183	Mat bureau mat informatique	2 650,33						2 650,33		2 650,33	
	Sous Total compte 218	2 650,33						2 650,33		2 650,33	

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 21	2 650,33						2 650,33		2 650,33	
2805	Concessions droits similaires brevets		14 246,40						14 246,40		14 246,40
	Sous Total compte 280		14 246,40						14 246,40		14 246,40
28183	Mat bureau mat informatique		2 650,33						2 650,33		2 650,33
	Sous Total compte 2818		2 650,33						2 650,33		2 650,33
	Sous Total compte 281		2 650,33						2 650,33		2 650,33
	Sous Total compte 28		16 896,73						16 896,73		16 896,73
	Total classe 2	16 896,73	16 896,73					16 896,73	16 896,73	16 896,73	16 896,73
4011	Fournisseurs		14 571,52	46 178,66	61 405,62			46 178,66	75 977,14		29 798,48
	Sous Total compte 401		14 571,52	46 178,66	61 405,62			46 178,66	75 977,14		29 798,48
	Sous Total compte 40		14 571,52	46 178,66	61 405,62			46 178,66	75 977,14		29 798,48
411	Clients	15 421,05		233 656,78	205 666,35			249 077,83	205 666,35		43 411,48
4161	Créances douteuses	8 371,19		2 928,00	8 094,99			11 299,19	8 094,99		3 204,20

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 416	8 371,19		2 928,00	8 094,99			11 299,19	8 094,99	3 204,20	
	Sous Total compte 41	23 792,24		236 584,78	213 761,34			260 377,02	213 761,34	46 615,68	
421	Personnel - rémunérations dues			101 193,55	103 696,55			101 193,55	103 696,55		2 503,00
	Sous Total compte 42			101 193,55	103 696,55			101 193,55	103 696,55		2 503,00
431	Sécurité sociale		2 893,00	22 816,28	24 858,28			22 816,28	27 751,28		4 935,00
437	Autres organismes sociaux		2 738,20	18 446,95	16 638,35			18 446,95	19 376,55		929,60
	Sous Total compte 43		5 631,20	41 263,23	41 496,63			41 263,23	47 127,83		5 864,60
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			3 800,00	3 800,00			3 800,00	3 800,00		0,00
	Sous Total compte 441			3 800,00	3 800,00			3 800,00	3 800,00		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			320,15	320,15			320,15	320,15		0,00
	Sous Total compte 442			320,15	320,15			320,15	320,15		0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses			3 308,64	42 554,88			3 308,64	42 554,88		39 246,24
	Sous Total compte 443			3 308,64	42 554,88			3 308,64	42 554,88		39 246,24

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés		1 175,00	11 888,73	12 175,73			11 888,73	13 350,73		1 462,00
	Sous Total compte 44		1 175,00	19 317,52	58 850,76			19 317,52	60 025,76		40 708,24
4511	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	233 022,51		231 053,11	225 818,99			464 075,62	225 818,99	238 256,63	
	Sous Total compte 451	233 022,51		231 053,11	225 818,99			464 075,62	225 818,99	238 256,63	
	Sous Total compte 45	233 022,51		231 053,11	225 818,99			464 075,62	225 818,99	238 256,63	
466	Excéd de verSEMENT		489,41	737,44	541,26			737,44	1 030,67		293,23
46711	Autres comptes créditeurs		6 060,14	7 177,14	4 723,79			7 177,14	10 783,93		3 606,79
	Sous Total compte 4671		6 060,14	7 177,14	4 723,79			7 177,14	10 783,93		3 606,79
46721	Débiteurs divers - amiable			594,68	594,68			594,68	594,68		0,00
	Sous Total compte 4672			594,68	594,68			594,68	594,68		0,00
	Sous Total compte 467		6 060,14	7 771,82	5 318,47			7 771,82	11 378,61		3 606,79
	Sous Total compte 46		6 549,55	8 509,26	5 859,73			8 509,26	12 409,28		3 900,02
4713	Recettes perçues avant émission titres		32,00	19 232,60	19 232,60			19 232,60	19 264,60		32,00

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		434,22	3 280,69	3 243,56			3 280,69	3 677,78		397,09
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			300,00	300,00			300,00	300,00		0,00
	Sous Total compte 47141		434,22	3 580,69	3 543,56			3 580,69	3 977,78		397,09
	Sous Total compte 4714		434,22	3 580,69	3 543,56			3 580,69	3 977,78		397,09
4718	Autres recettes à régulariser		32,00	9 275,52	9 876,36			9 275,52	9 908,36		632,84
	Sous Total compte 471		498,22	32 088,81	32 652,52			32 088,81	33 150,74		1 061,93
4728	DACR - autres dépenses à régul			14 552,60	14 552,60			14 552,60	14 552,60		0,00
	Sous Total compte 472			14 552,60	14 552,60			14 552,60	14 552,60		0,00
4751	Redevables sur rôle			233 625,35	233 625,35			233 625,35	233 625,35		0,00
4757	Produits sur rôle			233 625,35	233 625,35			233 625,35	233 625,35		0,00
	Sous Total compte 475			467 250,70	467 250,70			467 250,70	467 250,70		0,00
	Sous Total compte 47		498,22	513 892,11	514 455,82			513 892,11	514 954,04		1 061,93
	Total classe 4	256 814,75	28 425,49	1 197 992,22	1 225 345,44			1 454 806,97	1 253 770,93	284 872,31	83 836,27

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5118	Autres valeurs à l'encaissement			32,00				32,00		32,00	
	Sous Total compte 511			32,00				32,00		32,00	
	Sous Total compte 51			32,00				32,00		32,00	
5872	Cpte pivot - ANV			5 422,57	5 422,57			5 422,57	5 422,57		0,00
	Sous Total compte 587			5 422,57	5 422,57			5 422,57	5 422,57		0,00
588	Autres virements internes			351,43	351,43			351,43	351,43		0,00
	Sous Total compte 58			5 774,00	5 774,00			5 774,00	5 774,00		0,00
	Total classe 5			5 806,00	5 774,00			5 806,00	5 774,00	32,00	
6061	Fournitures non stockables (eau,énergie)					1 313,84		1 313,84		1 313,84	
6063	Autres fournitures entretien et petit équipement					1 227,04		1 227,04		1 227,04	
6064	Fournitures administratives					229,80		229,80		229,80	
6066	Carburants					2 550,34		2 550,34		2 550,34	
6068	Autres matières et fournitures					212,08		212,08		212,08	

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 606					5 533,10		5 533,10		5 533,10	
	Sous Total compte 60					5 533,10		5 533,10		5 533,10	
611	Sous-traitance générale					323,64		323,64		323,64	
6132	Locations immobilières					6 050,00		6 050,00		6 050,00	
6135	Locations mobilières					247,41		247,41		247,41	
	Sous Total compte 613					6 297,41		6 297,41		6 297,41	
61551	Mat roulant					1 167,12		1 167,12		1 167,12	
	Sous Total compte 6155					1 167,12		1 167,12		1 167,12	
6156	Maintenance					8 698,35		8 698,35		8 698,35	
	Sous Total compte 615					9 865,47		9 865,47		9 865,47	
6161	Multirisques					4 561,92		4 561,92		4 561,92	
	Sous Total compte 616					4 561,92		4 561,92		4 561,92	
618	Divers					570,00		570,00		570,00	

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 61					21 618,44		21 618,44		21 618,44	
6215	Persel affecté par collectivité rattach					39 246,24		39 246,24		39 246,24	
	Sous Total compte 621					39 246,24		39 246,24		39 246,24	
6226	Honoraires					777,18		777,18		777,18	
6228	Divers					3 046,54		3 046,54		3 046,54	
	Sous Total compte 622					3 823,72		3 823,72		3 823,72	
6257	Réceptions					382,00		382,00		382,00	
	Sous Total compte 625					382,00		382,00		382,00	
6261	Frais d'affranchissement					2 900,22		2 900,22		2 900,22	
6262	Frais de télécommunications					4 305,81		4 305,81		4 305,81	
	Sous Total compte 626					7 206,03		7 206,03		7 206,03	
627	Services bancaires et assimilés					76,30		76,30		76,30	
6281	Concours divers -cotisations					60,00		60,00		60,00	

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6283	Frais de nettoyage des locaux					3 344,91		3 344,91		3 344,91	
6287	Remboursements de frais					7 191,76		7 191,76		7 191,76	
6288	Autres					6 888,48		6 888,48		6 888,48	
	Sous Total compte 628					17 485,15		17 485,15		17 485,15	
	Sous Total compte 62					68 219,44		68 219,44		68 219,44	
6311	Taxe sur les salaires					9 896,00		9 896,00		9 896,00	
	Sous Total compte 631					9 896,00		9 896,00		9 896,00	
6331	Verst de transport					126,00		126,00		126,00	
6332	Cotisations versées au FNAL					1 542,00		1 542,00		1 542,00	
6333	Particip employ à format cont					611,73		611,73		611,73	
	Sous Total compte 633					2 279,73		2 279,73		2 279,73	
	Sous Total compte 63					12 175,73		12 175,73		12 175,73	
6411	Salaires,appointements,commissions base					110 733,24		110 733,24		110 733,24	

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64198	Autres remboursements						531,60		531,60		531,60
	Sous Total compte 6419						531,60		531,60		531,60
	Sous Total compte 641					110 733,24	531,60	110 733,24	531,60	110 201,64	
6451	Cotisations à l'URSSAF					21 497,00		21 497,00		21 497,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					8 822,33		8 822,33		8 822,33	
6454	Cotisations aux ASSEDIC					4 127,00		4 127,00		4 127,00	
	Sous Total compte 645					34 446,33		34 446,33		34 446,33	
6475	Médecine du travail pharmacie					255,00		255,00		255,00	
	Sous Total compte 647					255,00		255,00		255,00	
	Sous Total compte 64					145 434,57	531,60	145 434,57	531,60	144 902,97	
6531	Indemnités					3 506,59		3 506,59		3 506,59	
6532	Frais de mission					100,20		100,20		100,20	
6533	Cotisations de retraite					333,60		333,60		333,60	

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 653					3 940,39		3 940,39		3 940,39	
6541	Créances admises ANV					5 454,00		5 454,00		5 454,00	
	Sous Total compte 654					5 454,00		5 454,00		5 454,00	
658	Charges diverses gest courante					0,16		0,16		0,16	
	Sous Total compte 65					9 394,55		9 394,55		9 394,55	
673	Titres annulés exercices antérieurs					480,00		480,00		480,00	
	Sous Total compte 67					480,00		480,00		480,00	
	Total classe 6					262 855,83	531,60	262 855,83	531,60	262 855,83	531,60
7062	Redevance d'assainissement non collectif					2 838,00	233 625,35	2 838,00	233 625,35		230 787,35
	Sous Total compte 706					2 838,00	233 625,35	2 838,00	233 625,35		230 787,35
	Sous Total compte 70					2 838,00	233 625,35	2 838,00	233 625,35		230 787,35
747	Subv participations coll territoriales						3 800,00		3 800,00		3 800,00
	Sous Total compte 74						3 800,00		3 800,00		3 800,00

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2020

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7588	Autres						321,15		321,15		321,15
	Sous Total compte 758						321,15		321,15		321,15
	Sous Total compte 75						321,15		321,15		321,15
7714	Recouvrement sur créances admises en nv						31,43		31,43		31,43
	Sous Total compte 771						31,43		31,43		31,43
778	Autres produits exceptionnels						63,08		63,08		63,08
	Sous Total compte 77						94,51		94,51		94,51
	Total classe 7					2 838,00	237 841,01	2 838,00	237 841,01		235 003,01
	Total général	273 711,48	273 711,48	1 251 339,21	1 278 660,43	265 693,83	238 372,61	1 790 744,52	1 790 744,52	564 656,87	564 656,87

33300 - SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2020

DÉSIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DÉBIT			CRÉDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
NEANT..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 861	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
NEANT..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 862	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
NEANT..	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

33300 SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

À _____, le _____

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES pendant l'année 2020 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

À _____, le _____

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le par l'organe délibérant.

À _____, le _____

012049

TRES. MILLAU

33300 SPANC PARC DES GRANDS CAUSSES

Nombre de pages : 47

FIN DE DOCUMENT

Département : AVEYRON	DELIBERATION N°2021- 020	Nombre de membres en exercice : 23
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SPANC DE L'EXERCICE 2020	Nombre de membres présents : 20
	Séance du 19 mars 2021	Nombre de suffrages exprimés : 20

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de Monsieur Jacques ARLES, délibérant sur le compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Richard FIOL, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2019		2 088,00		226 301,26		228 389,26
Transfert à la sect° d'investissement						
Résultats cumulés reportés 2019		2 088,00		226 301,26		228 389,26
Opérations de l'exercice 2020	0,00	0,00	262 855,83	235 534,61	262 855,83	235 534,61
Résultats de l'exercice 2020		0,00	27 321,22		27 321,22	
RESULTATS DE CLOTURE en €		2 088,00		198 980,04		201 068,04

Affectation des résultats

Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2020 en €	198 980,04
Affectation du résultat prévu au BP 2021 :	
- En section de fonctionnement - article 002 "Excédent d'exploitation reporté" - report à nouveau en €	198 980,04
- En section d'investissement - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	0,00

Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2020 en €	2 088,00
Affectation du résultat prévu au BP 2021 :	
- En section d'investissement : article 001 "Excédent d'investissement reporté" en €	2 088,00

2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les membres du Comité syndical :

Thierry PEREZ-LAFONT // Nicolas WOHLERL

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Michel DURAND // Yannick DOULS

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Visio

Catherine JOUVE // Marie-Eve PANIS

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

JOUVE

Philippe RAMONDENC // Claude ASSIER

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Nathalie MARTY // Emilie FABRE

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Sévérac d'Aveyron

Pouvoir d'Arles

Sébastien DAVID // Thierry ARNAL

Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Bernard SIRGUE // Frédéric ARTIS

Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Gérard CAILHOL // Myriam SAHNOUN

Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Jean-Michel LADET // Elisabeth DODINET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Séveragais"

Jean-François DUMAS // Christophe CARRAT

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"

François RODRIGUEZ // Victorien GENIEZ

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"

Jean-Michel PINAULT // Lysiane TENDIL

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"

Michel SIMONIN // Philippe MEJANE

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Visio

Visio

Jonathan COSTES // Gaëtan PRIVAT

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Jean-François ROUSSET // Christophe HURAUULT

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Jean-Marie BODT // Anne CROS

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Représenté par P. Mejane

Bastien GIACOBBI // Eloi ALBET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Michel LEBLOND // Marc TOURRET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Arnaud VIALA // Nathalie PALMIER

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou"

Visio

Jacques ARLES // Jean-Marc BEA

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou"

Jean-Luc CRASSOUS // Gilles PLET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou"

Visio

Bernadette PAILHAS // Claude TREMOLET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Millavois"

Loïc ALMERAS // Philippe CARRIERE

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Millavois"

Secau du syndicat mixte du Parc naturel régional des grands causses

Pour expédition au secrétariat du Président de la France
012-251201349-20210319-20210319_020-BF
Reçu le 24/03/2021



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**

71 Bd de l'Ayroille - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX

Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Délibération SPANC n°2021-021 du Comité syndical du 19 mars 2021

Vote du Budget Primitif 2021 – SPANC

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jacques ARLES
■ Absents, excusés	Sébastien DAVID - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

A partir des besoins recensés et, après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés au budget primitif 2021, dont les montants consignés sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	482 091,04 euros	283 111,00 euros
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		198 980,04 euros
TOTAL	482 091,04 euros	482 091,04 euros
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	12 000,00 euros	9 912,00 euros
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		2 088,00 euros
TOTAL	12 000,00 euros	12 000,00 euros
	CUMUL des deux SECTIONS	
TOTAL	494 091,04 euros	494 091,04 euros

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2021 relatif à la compétence SPANC du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 20	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOL



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

25120134900023

SERVICES PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2021

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	482 091,04	283 111,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		198 980,04
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		482 091,04	482 091,04

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	12 000,00	9 912,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		2 088,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 000,00	12 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		494 091,04	494 091,04

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	57 300,00		69 700,00	69 700,00	69 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	194 500,00		280 400,00	280 400,00	280 400,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	3 450,00		10 050,00	10 050,00	10 050,00
	Total des dépenses de gestion des services	255 250,00		360 150,00	360 150,00	360 150,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	550,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations			100 000,00	100 000,00	100 000,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés					
022	Dépenses imprévues			9 029,04	9 029,04	9 029,04
	Total des dépenses réelles d'exploitation	255 800,00		472 179,04	472 179,04	472 179,04
023	Virement à la section d'investissement			9 912,00	9 912,00	9 912,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation			9 912,00	9 912,00	9 912,00
	TOTAL	255 800,00		482 091,04	482 091,04	482 091,04

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

482 091,04

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	220 000,00		265 755,00	265 755,00	265 755,00
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subvention d'exploitation	34 045,00		15 856,00	15 856,00	15 856,00
75	Autres produits de gestion courante	55,00				
	Total des recettes de gestion des services	255 100,00		282 611,00	282 611,00	282 611,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	700,00		500,00	500,00	500,00
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
	Total des recettes réelles d'exploitation	255 800,00		283 111,00	283 111,00	283 111,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	255 800,00		283 111,00	283 111,00	283 111,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

198 980,04

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

482 091,04

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 912,00
---	----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement			12 000,00	12 000,00	12 000,00
	Total des dépenses d'équipement			12 000,00	12 000,00	12 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison, affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
4581	Total des opé. pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement			12 000,00	12 000,00	12 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL			12 000,00	12 000,00	12 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

12 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotation, fonds divers et réserves					
106	Réserves					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
4582	Total des opé. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	virement de la section d'exploitation			9 912,00	9 912,00	9 912,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement			9 912,00	9 912,00	9 912,00
	TOTAL			9 912,00	9 912,00	9 912,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

12 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

9 912,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	69 700,00		69 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	280 400,00		280 400,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	10 050,00		10 050,00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	3 000,00		3 000,00
68	Dot. aux amort. , aux dépréciations et aux provisions	100 000,00		100 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	9 029,04		9 029,04
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		9 912,00	9 912,00
	Dépenses d'exploitation- Total	472 179,04	9 912,00	482 091,04

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

482 091,04

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissement dérogatoires</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement	12 000,00		12 000,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
4581	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	12 000,00		12 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

12 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00
60	<i>Achats et variations des stocks</i>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	265 755,00		265 755,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	Produits issus de la fiscalité			
74	Subventions d'exploitation	15 856,00		15 856,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	500,00		500,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Recettes d'exploitation- Total	283 111,00		283 111,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	198 980,04
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	482 091,04
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation BA, régies			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
4582	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3 ...	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation		9 912,00	9 912,00
	Recettes d'investissement - Total		9 912,00	9 912,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 088,00
--	----------

+

AFFECTATION AU COMPTE 106	
----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 000,00
---	------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	57 300,00	69 700,00	69 700,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	3 000,00		
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 200,00	100,00	100,00
6064	Fournitures administratives	500,00		
6066	Carburants	4 000,00		
6068	Autres matières et fournitures	500,00		
611	Sous-traitance générale	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6132	Locations immobilières	6 050,00	7 400,00	7 400,00
6135	Locations mobilières	350,00		
61551	Matériel roulant	1 100,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	8 500,00	1 600,00	1 600,00
6161	Primes d'assurances/Multirisques	4 500,00		
618	Divers	1 500,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	100,00		
6226	Honoraires	3 000,00	1 500,00	1 500,00
6228	Divers	1 800,00	1 800,00	1 800,00
6237	Publications	2 000,00		
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	200,00		
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00		
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	200,00	200,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	100,00	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 900,00		
6287	Remboursements de frais	400,00	53 300,00	53 300,00
6288	Autres	7 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	194 500,00	280 400,00	280 400,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement 16	39 000,00	81 800,00	81 800,00
6311	Taxe sur les salaires	9 500,00	11 500,00	11 500,00
6331	Versement de transport		650,00	650,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	650,00	150,00	150,00
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	120 000,00	133 500,00	133 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	12 000,00	36 000,00	36 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 000,00	11 000,00	11 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	5 000,00	4 700,00	4 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	350,00	100,00	100,00
65	Autres charges de gestion courante	3 450,00	10 050,00	10 050,00
6531	Indemnités	2 400,00		
6532	Frais de mission	500,00		
6533	Cotisations de retraite	200,00		
6541	Créances admises en non-valeur	300,00	10 000,00	10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	50,00	50,00	50,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+65)		255 250,00	360 150,00	360 150,00
67	Charges exceptionnelles (b)	550,00	3 000,00	3 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	400,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	2 400,00	2 400,00
678	Autres charges exceptionnelles	50,00	100,00	100,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (c)		100 000,00	100 000,00
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circul		100 000,00	100 000,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
022	Dépenses imprévues (d)		9 029,04	9 029,04
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d		255 800,00	472 179,04	472 179,04
023	Virement à la section d'investissement		9 912,00	9 912,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			9 912,00	9 912,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			9 912,00	9 912,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		255 800,00	482 091,04	482 091,04

+

RESTES A REALISER N-1	
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	482 091,04

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	1 000,00	1 000,00	1 000,00
64198	Autres remboursements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	220 000,00	265 755,00	265 755,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif	220 000,00	265 755,00	265 755,00
74	Subventions d'exploitation	34 045,00	15 856,00	15 856,00
747	Subventions et participations des collectivités territoriale	33 045,00	14 856,00	14 856,00
748	Autres subventions d'exploitation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	55,00		
7588	Autres	55,00		
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+74+75)		255 100,00	282 611,00	282 611,00
77	Produits exceptionnels (b)	700,00	500,00	500,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	100,00	100,00	100,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	50,00		
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	500,00	200,00	200,00
778	Autres produits exceptionnels	50,00	200,00	200,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b		255 800,00	283 111,00	283 111,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		255 800,00	283 111,00	283 111,00

+	RESTES A REALISER N-1	
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	198 980,04
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	482 091,04

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
	Op. equ : 16 - MATERIELS INFORMATIQUE /		12 000,00	12 000,00
	Total des dépenses d'équipement		12 000,00	12 000,00
	TOTAL DEPENSES REELLES		12 000,00	12 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		12 000,00	12 000,00

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 000,00
---	-----------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
TOTAL DES RECETTES REELLES				
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		9 912,00	9 912,00
Total des prélèvements provenant de la section d'exploitatio			9 912,00	9 912,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)			9 912,00	9 912,00

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 088,00
--	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 000,00
---	-----------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)			0,50	0,50		0,50	0,50
Secrétaire	C		0,50	0,50		0,50	0,50
FILIERE TECHNIQUE (b)		5,00		5,00		5,00	5,00
Technicien en assainissement non collectif	C	5,00		5,00		5,00	5,00
TOTAL GENERAL (a+b)		5,00	0,50	5,50		5,50	5,50

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent						
Secrétaire	C	ADM			A : Ct droit privé	CDI
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct de droit privé	CDI
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct droit privé	CDI
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct de droit privé	CDD
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct droit privé	CDI
Technicien en assainissement non collectif	C	TECH			A : Ct droit privé	CDI
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice..... VOTES : Pour.....
 Nombre de membres présents..... Contre.....
 Nombre de suffrages exprimés..... Abstentions.....

Date de convocation : 02/03/2021

Présenté par Richard FIOLE

A Millau le 19/03/2021

Délibéré par le Comité syndical réuni en session _____

A Millau le 19/03/2021

Les membres du Comité syndical ,

Thierry PEREZ-LAFONT // Nicolas WOHREL

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Michel DURAND // Yannick DOULS

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Catherine JOUVE // Marie-Eve PANIS

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Philippe RAMONDENC // Claude ASSIER

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Nathalie MARTY // Emille FABRE

Titulaire // Suppléant Commune urbaine Séverac d'Aveyron

Sébastien DAVID // Thierry ARNAL

Titulaire // Suppléant Communauté Communes Saint-Affric

Bernard SIRGUE // Frédéric ARTIS

Titulaire // Suppléant Communauté Communes Saint-Affric

Gérard CAILHOL // Myriam SAHQOUN

Titulaire // Suppléant Communauté Communes Saint-Affric

Jean-Michel LADET // Elisabeth DODINET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir Séveragais

Jean-François DUMAS // Christophe CARRAT

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Causse Noir, Go

François RODRIGUEZ // Victorien GENIEZ

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Causse Larzac,

Jean-Michel PINAULT // Lysiane TENDIL

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Causse Larzac,

Michel SIMONIN // Philippe MEJANE

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Jonathan COSTES // Gaëtan PRIVAT

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Jean-François ROUSSET // Christophe HURAUULT

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Jean-Marie BODT // Anne CROS

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Bastien GIACOBBI // Eloi ALBET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Michel LEBLOND // Marc TOURET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Pays Roquefort

Arnaud VIALA // Nathalie PALMIER

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Raspes Tarn et

Jacques ARLES // Jean-Marc BEA

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Raspes Tarn et

Jean-Luc CRASSOUS // Gilles PLET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Ter.Raspes Tarn et

Bernadette PAILHAS // Claude TREMOLET

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir Le Millavois

Loïc ALMERAS // Philippe CARRIERE

Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir Le Millavois

Certifié exécutoire par le comité syndical , compte tenu de la transmission en préfecture, le _____
et de la publication le _____

A Millau le 19/03/2021

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : SPANC - Vote du budget 2021

Date de décision: 19/03/2021

Date de réception de l'accusé 24/03/2021

de réception :

Numéro de l'acte : 20210319_021

Identifiant unique de l'acte : 012-251201349-20210319-20210319_021-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Decisions budgetaires

Document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DBU--SPANC--BP--2021.xml (99_BU-012-251201349-20210319-20210319_021-BF-1-1_1.xml)

Annexe : annexe Délib SPANC 2021-021-BP SPANC 2021.pdf (99_BU-012-251201349-20210319-20210319_021-BF-1-1_2.pdf)
page de signature vote budget SPANC 2021

Annexe : Délib-SPANC-2021-021-BP21 SPANC vote.pdf (70_DE-012-251201349-20210319-20210319_021-BF-1-1_3.pdf)
délibération vote budget SPANC 2021

Délibération SPANC n° 2021-022 du Comité syndical du 19 mars 2021

Tarifs 2021 du SPANC

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jacques ARLES
■ Absents, excusés	Sébastien DAVID - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Afin de pallier aux déficits de 2021 et des prochaines années, le bureau syndical du Parc réuni le 2 mars 2021 a proposé d'augmenter les redevances de 12,5 % pour l'année 2021. Cette proposition a été retenue par la CCSPL et le Conseil d'exploitation du SPANC le 8 mars 2021.

Ceci implique les montants suivant pour les nouvelles redevances :

- tarif du contrôle des installations neuves et à réhabiliter : 180 euros.
 - 90 euros pour le contrôle de conception et d'implantation : instruction du dossier et notamment de la fiche de renseignement ;
 - 90 euros pour le contrôle de bonne exécution du dispositif d'assainissement autonome.
- tarif du contrôle des installations existantes :
 - Diagnostic de l'existant : 288 euros annualisés à 36 euros/an (passage tous les 8 ans)
 - Diagnostic de l'existant pour les dispositifs compris entre 21 et 199 EH : 79 euros/an (passage tous les 4 ans)
 - Diagnostic immobilier : 90 euros.

Installations neuves			Installations existantes		
A réhabiliter	Contrôle de conception et d'implantation : instruction du dossier et fiche de renseignement	Contrôle de la bonne exécution du dispositif	Diagnostic de l'existant (passage tous les 8 ans)	Diagnostic pour les dispositifs compris entre 21 et 199 EH (passage tous les 4 ans)	Diagnostic immobilier
180 euros	90 euros	90 euros	288 euros annualisés à 36 euros /an	79 euros / an	90 euros

VOTE :	Pour : 20	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide les augmentations de redevance à partir du 1^{er} avril 2021 et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210319-20210319_022-DE
Reçu le 24/03/2021

Délibération SPANC n° 2021-023 du Comité syndical du 19 mars 2021

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2020 (RPQS) et augmentation des redevances

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Claude ASSIER - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE - Nicolas WOHREL
■ Pouvoirs	Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jacques ARLES
■ Absents, excusés	Sébastien DAVID - Bernadette PAILHAS - Jean-François ROUSSET

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) doit être élaboré, pour chaque exercice. Il doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante de la collectivité qui gère le service.

Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et au Conseil d'exploitation du SPANC qui l'ont approuvé.

Les membres du Comité syndical sont invités à approuver ce RPQS (cf. rapport joint).

Pour l'année 2020, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 25.5 % contre 23.58 % en 2019, cela concerne 1 838 installations conformes sur 7 199 installations contrôlées et en fonctionnement.

Afin de pallier aux déficits de 2021 et des prochaines années, le bureau syndical du Parc réuni le 2 mars 2021 a proposé d'augmenter les redevances de 12.5 % pour l'année 2021. Cette proposition a été retenue par la CCSPL et le Conseil d'exploitation du SPANC le 8 mars 2021.

Ceci implique les montants suivant pour les nouvelles redevances :

- tarif du contrôle des installations neuves et à réhabiliter : 180 euros.
 - 90 euros pour le contrôle de conception et d'implantation : instruction du dossier et notamment de la fiche de renseignement ;
 - 90 euros pour le contrôle de bonne exécution du dispositif d'assainissement autonome.
- tarif du contrôle des installations existantes :
 - Diagnostic de l'existant : 288 euros annualisés à 36 euros/an (passage tous les 8 ans)
 - Diagnostic de l'existant pour les dispositifs compris entre 21 et 199 EH : 79 euros/an (passage tous les 4 ans)
 - Diagnostic immobilier : 90 euros.

VOTE :	Pour : 20	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide le RPQS 2020 et les augmentations de redevance à partir du 1^{er} avril 2021 et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr
Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20210319-20210319_023-DE
Reçu le 24/03/2021



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) Assainissement Non Collectif

Exercice 2020



Présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Conformément à la loi, la note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est jointe en annexe.

Sommaire

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	5
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	5
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	6
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	6
2.2. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS	7
2.3. RECETTES 2020 (EN €)	7
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	7
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	7
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau : communal intercommunal

➤ Nom de la collectivité : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

➤ Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat mixte

➤ Compétences liées au service :

- Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

➤ Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

67 communes sont concernées par le SPANC du Parc naturel régional des Grands Causses, il s'agit des communes suivantes :

Commune	N° INSEE	Commune	N° INSEE
AGUÉSSAC	12002	NANT	12 168
ARNAC SUR DOURDOU	12009	PAULHE	12178
AYSSÈNES	12017	PEYRELEAU	12180
BROUSSE LE CHÂTEAU	12038	RIVIÈRE-SUR-TARN	12200
BRUSQUE	12039	ROQUEFORT SUR SOULZON	12203
CALMELS ET LE VIALA	12042	SAINT AFFRIQUE	12208
CAMPAGNAC	12 047	SAINT-ANDRÉ DE VÉZINES	12211
CASTELNAU-PEGAYROLS	12062	SAINT BEAULIZE	12212
COMPEYRE	12070	SAINT BEAUZELY	12213
COMPRÉGNAC	12072	SAINT FELIX DE SORGUES	12222
CORNUS	12 077	SAINT-GEORGES DE LUZENÇON	12225
CREISSELS	12084	SAINT IZAIRE	12228
FAYET	12099	SAINT JEAN D ALCAPIES	12229
FONDAMENTE	12155	SAINT JEAN SAINT PAUL	12232
GISSAC	12109	SAINT LAURENT D'OLT	12 237
LA BASTIDE PRADINES	12022	SAINT ROME DE CERNON	12 243
LA CAPELLE BONANCE	12 055	SAINT ROME DE TARN	12244
LA CAVALERIE	12063	SAINT VICTOR ET MELVIEU	12251
LA COUVERTOIRADE	12 082	SAINT-EULALIE DE CERNON	12220
LA CRESSE	12086	SAINT-JEAN-DU-BRUEL	12 231
LA ROQUE-STE-MARGUERITE	12204	SAINT-MARTIN-DE-LENNE	12 239
LAPANOUSE DE CERNON	12122	SAINT-SATURNIN-DE-LENNE	12 247
LE CLAPIER	12067	SAUCLIÈRES	12 260
LE TRUEL	12284	SÉVÉRAC-d'Aveyron	12 270
LES COSTES GOZONS	12078	SYLVANES	12274
LESTRADE ET THOUELS	12129	TAURIAC DE CAMARES	12275
L'HOSPITALET DU LARZAC	12115	TOURNEMIRE	12282
MARNHAGUES ET LATOUR	12139	VABRES L ABBAYE	12 286
MELAGUES	12143	VERRIÈRES	12291
MILLAU	12145	VERSOLS ET LAPEYRE	12292
MONTAGNOL	12147	VEYREAU	12293
MONTJAUX	12153	VIALA DU PAS DE JAUX	12295
MONTLAUR	12154	VIALA DU TARN	12296
MOSTUEJOULS	12160		

- Existence d'une étude de zonage : Non Oui, date d'approbation : Cf. Annexe 1
- Existence d'un règlement de service : Non Oui, date d'approbation : délibéré et voté par le Comité Syndical du Parc naturel régional des Grands Causses lors de sa séance du 2 octobre 2008 puis du 7 avril 2017.
- Existence d'une CCSPL : Non Oui
(CCSPL : *Commission Consultative des Services Publics Locaux, institution qui a vocation à faire participer les usagers à la vie de leurs services publics locaux, définie selon l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*)

La CCSPL s'est réunie le 11 septembre 2012, le 25 février 2013, le 24 février 2014, le 2 mars 2015, le 7 mars 2016, le 13 mars 2017, le 12 mars 2018, le 5 mars 2019 et le 7 décembre 2020.

La composition de la CCSPL, conformément au règlement intérieur du Parc, est la suivante :

- Le Président du Parc naturel régional des Grands Causses
- Le Président et les membres du Conseil d'exploitation du SPANC,
- Les délégués des communes urbaines, rurales et de la Communauté de Communes du Saint-Affricain Roquefort et 7 vallons siégeant au Comité syndical qui ont transféré la compétence Assainissement Non Collectif au Parc,
- Des représentants des associations locales : UFC Que choisir, la CLCV, l'UDAF, Halieutitarn.

Autres : Le SPANC du Parc est doté également d'un Conseil d'exploitation depuis 2008.

Ce Conseil est lié à la régie nommée « Régie du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses » qui est une régie à autonomie financière. La régie a pour objet l'exploitation du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le Conseil d'exploitation est composé de 6 membres :

- 4 membres titulaires du Comité syndical du Parc,
- un représentant de l'Agence de l'eau Adour Garonne,
- un représentant du SATESE de l'Aveyron.

Rôle du Conseil : les projets de budget et les comptes lui sont soumis. Le Conseil peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Il présente au Président du Conseil toutes propositions utiles. Le directeur de la régie doit tenir le Conseil au courant de la marche du service.

Le Comité syndical du Parc, sur avis du Conseil d'exploitation :

- fixe les tarifs et les modalités d'établissement des prix (montant des redevances). Ces taux sont établis de manière à assurer l'équilibre financier de la régie dans les conditions prévues aux articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L. 2224-4.
- autorise le Président à intenter ou soutenir les actions judiciaires et à accepter les transactions,
- vote le budget de la régie et délibère sur les comptes,
- délibère sur les mesures à prendre au vu des résultats d'exploitation à la clôture de l'exercice.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en : régie
 régie avec prestation de service
 délégation de service public (affermage ou concession)

Si c'est une délégation de service public :

- Type de contrat : sans objet
- Nom du délégataire : sans objet
- Date de début de contrat : sans objet
- Date de fin de contrats : sans objet
- Missions du délégataire : sans objet

Si vous avez un ou plusieurs prestataires de service :

- Nom du prestataire : sans objet
- Date de début de contrat : sans objet
- Date de fin de contrats : sans objet
- Missions du prestataire : sans objet
-

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

D 301.0 - Le service public d'assainissement non collectif dessert 19 285 habitants (en prenant une moyenne de 2.5 habitants par dispositif d'assainissement) et 7 714 dispositifs (estimation à la fin 2020), soit 105 dispositifs en sus par rapport à 2019.

La répartition par communes des habitants desservis par le service d'assainissement non collectif est la suivante : cf. tableau en annexe 2.

Remarques : Le nombre d'habitants desservis n'est pas une donnée facile à connaître car il est rarement possible d'établir le nombre de personnes résidant au sein d'une habitation et notamment pour les résidences secondaires.

En 2020, plusieurs habitations se sont connectées au réseau d'assainissement collectif, il s'agit d'habitations situées sur les communes de Saint-Affrique (36 avec aussi une mise du fichier), Versols et Lapeyre (20), et Millau (12).

En revanche, certaines communes ont font l'objet de nouveaux contrôles pour des habitations encore non visitées et/ou ont de nouvelles habitations : Sévérac-d'Aveyron (22), Saint-Laurent-d'Olt 20) et Cornus (15).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

D 302.0 - L'indice de mise en œuvre du service de l'assainissement non collectif est de 100.

Remarques :

Plusieurs opérations de réhabilitation de l'assainissement autonome sur des zones sensibles (périmètres de protection et zones de baignade) ont été lancées depuis 2014.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer - s'il le souhaite - à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables sont les suivants :

- pour les compétences obligatoires
 - tarif du contrôle des installations neuves : 160 euros.
 - 80 euros pour le contrôle de conception et d'implantation : instruction du dossier et notamment de la fiche de renseignement ;
 - 80 euros pour le contrôle de bonne exécution du dispositif d'assainissement autonome.
 - tarif du contrôle des installations existantes :
 - Diagnostic de l'existant : 256 euros annualisés à 32 euros/an (passage tous les 8 ans)
 - Diagnostic de l'existant pour les dispositifs compris entre 21 et 199 EH : 70 euros/an (passage tous les 4 ans)
 - Diagnostic immobilier : 80 euros.
 - tarifs des autres prestations aux abonnés : sans objet
- pour les compétences facultatives
 - sans objet

2.2. Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 02/10/2008 effective à compter du 01/01/2009 fixant les tarifs du SPANC, le règlement et les statuts de la régie
- Délibération du 25/02/2011 effective à compter du 25/02/2011 fixant les tarifs du SPANC
- Délibération du 07/04/2017 concernant la tarification des visites des installations comprises entre 21 et 199 EH (délibération n° 2017-028-SPANC)

2.3. Recettes 2020 (en €)

	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)
Facturation du service obligatoire	230 307 €	0,00 €
Facturation du service facultatif	0,00 €	0,00 €
Autres prestations auprès des abonnés	0,00 €	0,00 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €
Autres : Aides Agence de l'eau (AEAG + AE RMC)	3 800 € *	0,00 €
Aides Etat		

- : il s'agit des aides de 2017 et 2018 (retard de paiement)

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations

d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service**,

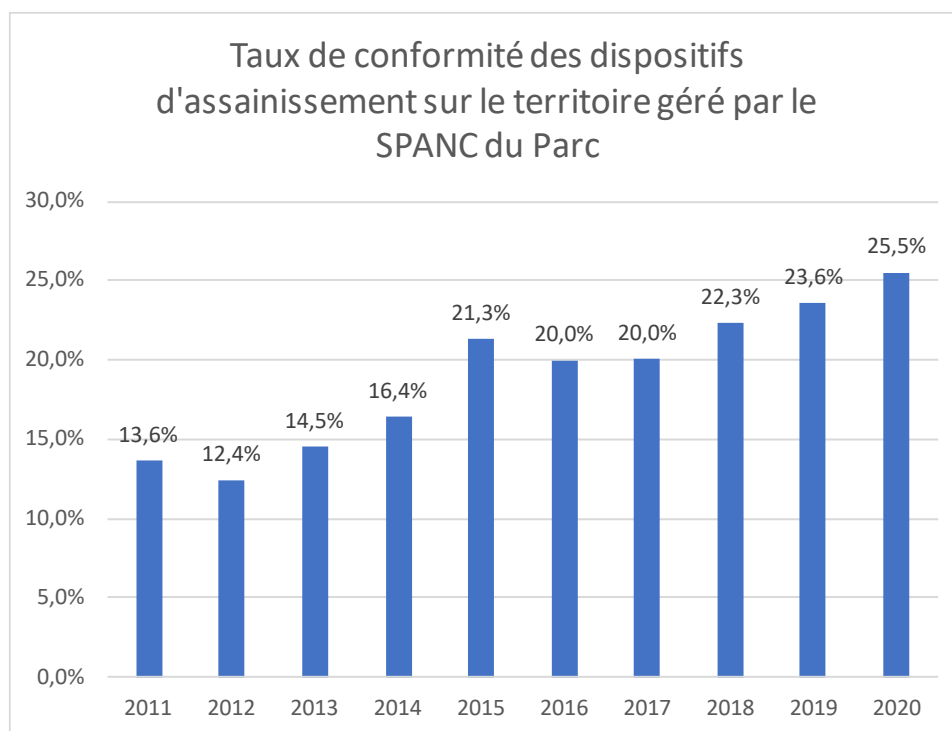
Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100. (article 1.4)

P 301.3 - Pour l'année 2019, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

$$\frac{\text{Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité} \times 100}{\text{Nombre total d'installations contrôlées}} = 25,5 \% \text{ (23,5 \% en 2019)}$$

Remarques : 1 838 installations conformes sur 7 199 installations contrôlées et en fonctionnement (a été retiré les habitations non occupées ou non encore visitées).

Ce taux de conformité est passé de 14 % en 2011 à 25,5 % en 2020. La progression est visible mais elle est lente.



4. Financement des investissements

Sans objet

Annexe 1 :

Dates du zonage (après enquête publique) par communes

Commune	N° INSEE	Date du zonage (après enquête publique)	Commune	N° INSEE	Date du zonage (après enquête publique)
AGUCESSAC	12002	26/11/2003	MONTAGNOL	12147	18/06/2008
ARNAC SUR DOURDOU	12009	28/07/2008	MONTJAUX	12153	31/07/2003
AYSSENES	12017	05/08/2004	MONTLAUR	12154	25/02/2005
BROUSSE LE CHÂTEAU	12038	25/01/2008	MOSTUEJOULS	12160	01/12/2009
BRUSQUE	12039	29/12/2007	NANT	12 168	30/05/2003
BUZEINS	12 040	16/12/2005	PAULHE	12178	23/02/2005
CAMPAGNAC	12 047	24/03/2005	PEYRELEAU	12180	30/08/2008
CASTELNAU-PEGAYROLS	12062	21/10/2003	RECOULES-PRÉVINQUIÈRES	12 196	20/12/2005
COMPEYRE	12070	27/06/2002	RIVIÈRE-SUR-TARN	12200	18/09/2001
COMPRÉGNAC	12072	25/02/2004	ROQUEFORT SUR SOULZON	12203	08/02/2002
CORNUS	12 077	04/10/2002	SAINT-ANDRÉ DE VÉZINES	12211	22/10/2003
CREISSELS	12084	27/11/2003	SAINT BEAULIZE	12212	24/06/2010
FAYET	12099	06/04/2007	SAINT BEAUZELY	12213	05/09/2003
FONDATE	12155	14/02/2006	SAINT-GEORGES DE LUZENÇON	12225	17/02/2005
GISSAC	12109	27/06/2008	SAINT JEAN SAINT PAUL	12232	24/05/2002
LA BASTIDE PRADINES	12022	04/02/2004	SAINT LAURENT D'OLT	12 237	04/10/2002
LA CAPELLE BONANCE	12 055	26/01/2006	SAINT ROMÉ DE TARN	12244	29/05/2007
LA CAVALERIE	12063	03/02/2004	SAINT VICTOR ET MELVIEU	12251	23/01/2003
LA COUVERTOIRADE	12 082	13/03/2003	SAINT-EULALIE DE CERNON	12220	27/06/2002
LA CRESSE	12086	02/04/2003	SAINT-JEAN-DU-BRUEL	12 231	21/11/2002
LA ROQUE-STE-MARGUERITE	12204	10/05/2002	SAINT-MARTIN-DE-LENNE	12 239	05/11/2004
LAPANOUSE	12 123	16/09/2004	SAINT-SATURNIN-DE-LENNE	12 247	07/01/2005
LAPANOUSE DE CERNON	12122	11/01/2005	SAUCLIÈRES	12 260	28/12/2004
LAVERNHE	12 126	23/05/2003	SÉVÉRAC-LE-CHÂTEAU	12 270	21/03/2003
LE CLAPIER	12067	08/02/2003	SYLVANES	12274	12/04/2007
LE TRUËL	12284	21/06/2004	TAURIAC DE CAMARES	12275	17/01/2009
LES COSTES GOZONS	12078	23/09/2008	TOURNEMIRE	12282	23/04/2003
LESTRADE ET THOUËLS	12129	17/09/2004	VERRIÈRES	12291	28/11/2017
L'HOSPITALET DU LARZAC	12115	07/02/2005	VEYREAU	12293	02/07/2003
MARNHAGUES ET LATOUR	12139	07/02/2003	VIALA DU PAS DE JAUX	12295	27/05/2002
MELAGUES	12143	06/12/2008	VIALA DU TARN	12296	28/05/2004
MILLAU	12145	27/07/1999			

Annexe 2 : nombre de dispositifs en 2018 et 2019 et variations

Commune	N° INSEE	Nombre d'installations en service en 2019	Nombre d'installations en service en 2020	Différence entre 2020 et 2019
AGUESSAC	12002	34	36	2
ARNAC SUR DOURDOU	12009	19	20	1
AYSSENES	12017	215	215	0
BROUSSE LE CHÂTEAU	12038	136	139	3
BRUSQUE	12039	57	51	-6
CALMELS ET LE VIALA	12042	89	94	5
CAMPAGNAC	12 047	98	104	6
CASTELNAU-PEGAYROLS	12062	122	122	0
COMPEYRE	12070	43	43	0
COMPRÉGNAC	12072	51	53	2
CORNUS	12 077	196	211	15
CREISSELS	12084	44	45	1
FAYET	12099	59	59	0
FONDAMENTE	12155	123	124	1
GISSAC	12109	52	54	2
LA BASTIDE PRADINES	12022	97	98	1
LA CAPELLE BONANCE	12 055	49	50	1
LA CAVALERIE	12063	42	44	2
LA COUVERTOIRADE	12 082	86	86	0
LA CRESSE	12086	29	29	0
LA ROQUE-STE-MARGUERITE	12204	63	68	5
LAPANOUSE DE CERNON	12122	20	21	1
LE CLAPIER	12067	46	46	0
LE TRUEL	12284	119	118	-1
LES COSTES GOZONS	12078	96	97	1
LESTRADE ET THOUELS	12129	190	193	3
L'HOSPITALET DU LARZAC	12115	40	36	-4
MARNHAGUES ET LATOUR	12139	71	70	-1
MELAGUES	12143	49	49	0
MILLAU	12145	942	930	-12
MONTAGNOL	12147	64	66	2
MONTJAUX	12153	141	146	5
MONTLAUR	12154	132	135	3
MOSTUEJOULS	12160	85	88	3
NANT	12 168	233	241	8
PAULHE	12178	17	17	0
PEYRELEAU	12180	5	5	0
RIVIÈRE-SUR-TARN	12200	56	57	1
ROQUEFORT SUR SOULZON	12203	20	22	2
SAINT AFFRIQUE	12208	894	858	-36
SAINT BEAULIZE	12212	18	18	0
SAINT BEAUZELY	12213	114	117	3
SAINT FELIX DE SORGUES	12222	47	61	14
SAINT IZAIRE	12228	86	100	14
SAINT JEAN D ALCAPIES	12229	52	45	-7
SAINT JEAN SAINT PAUL	12232	77	77	0
SAINT LAURENT D'OLT	12 237	196	216	20
SAINT ROMÉ DE CERNON	12 243	83	90	7
SAINT ROMÉ DE TARN	12244	94	95	1
SAINT VICTOR ET MELVIEU	12251	77	77	0
SAINT-ANDRÉ DE VÉZINES	12211	85	89	4
SAINT-EULALIE DE CERNON	12220	56	59	3
SAINT-GEORGES DE LUZENÇON	12225	32	34	2
SAINT-JEAN-DU-BRUEL	12 231	153	159	6
SAINT-MARTIN-DE-LENNE	12 239	69	71	2
SAINT-SATURNIN-DE-LENNE	12 247	72	75	3
SAUCLÈRES	12 260	72	80	8
SÉVÉRAC-d'Aveyron	12 270	670	692	22
SYLVANES	12274	39	40	1
TAURIAC DE CAMARES	12275	23	23	0
TOURNEMIRE	12282	16	16	0
VABRES L ABBAYE	12 286	109	114	5
VERRIÈRES	12291	149	152	3
VERSOLS ET LAPEYRE	12292	117	97	-20
VEYREAU	12293	53	51	-2
VIALA DU PAS DE JAUX	12295	15	15	0
VIALA DU TARN	12296	111	111	0
7609		7714	105	

Délibération SPANC n° 2021-049 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Créances irrécouvrables sur le budget SPANC

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE
■ Pouvoirs	Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC

Pour répondre à la demande du 16 juin 2021 de Madame Sandrine GASPOROTTO, Inspectrice et comptable intérimaire de la Trésorerie de Millau, il convient d'admettre en non-valeur des redevances irrécouvrables émises auprès de bénéficiaires du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Parc.

Ces créances demeurent irrécouvrables et ce, malgré les poursuites contentieuses effectuées par le poste comptable de la Trésorerie de Millau. Les services de la Trésorerie précise que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites. Cet enregistrement comptable en « pertes sur créances irrécouvrables » qui sera concrétisé par un mandat à l'article 6541 « Créances admises en non valeurs » contribue à l'apurement des comptes sur la prise en charge des titres de recettes.

Une liste établie par les services de la Trésorerie est jointe à cette délibération. Elle fait état de 59 débiteurs restant redevables pour une somme totale de 2 228,01 euros. Les sommes restantes à recouvrer sont de faibles montants et correspondent à des redevances annuelles de 32 euros ou à des reliquats sur redevances. Ces impayés touchent essentiellement les exercices 2017 et 2018.

Les membres du comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses sont invités à admettre en non-valeur cette liste de créances irrécouvrables.

VOTE :	Pour : 20	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2021-050 du Comité syndical du 8 octobre 2021

Programme de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif situées sur des zones sensibles, année 2021-2022 (6^{ème} tranche)

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Jean-Luc CRASSOUS - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Bastien GIACOBBI - Catherine JOUVE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Nathalie PALMIER - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Michel SIMONIN - Bernard SIRGUE
■ Pouvoirs	Michel DURAND donne son pouvoir à Catherine JOUVE Nathalie MARTY donne son pouvoir à Jean-François DUMAS
■ Absents, excusés	Jean-Marie BODT - Thierry PEREZ LAFONT - Philippe RAMONDENC

Dans le cadre des démarches de préservation et de protection de la ressource en eau souterraine, le Parc souhaite lancer un nouveau programme de réhabilitation en lien avec les zones les plus sensibles de son territoire : Périmètres de protection de captage d'eau potable et zones de baignade possédant un profil baignade.

Il s'agit d'améliorer la conformité des dispositifs d'assainissement situés sur des zones sensibles. Les zones sensibles concernent les bassins d'alimentation des sources captées et les zones de baignade (cf. fiche action jointe).

Pour 2021, et suivant les nouveaux critères du programme de l'AEAG, ce sont des dossiers situés exclusivement dans les zones de baignade et les zones de périmètres de protection qui seront présentés avec notamment les zones de baignade de Millau, de la vallée du Tarn et de Saint-Affrique.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne intervient dans le cas d'opérations groupées de réhabilitation si l'organisme qui lance cette opération conventionne avec les particuliers intéressés par la démarche.

L'opération proposée par le Parc porte sur 23 logements à réhabiliter pour les années 2021-2022.

En outre, l'Agence aider le SPANC du Parc pour l'animation de son opération groupée sous réserve de l'élaboration d'un bilan technique et financier en fin d'opération groupée.

Coût

Volet travaux : le coût moyen de réhabilitation d'un dispositif d'assainissement est de 7 500 euros. C'est bien le particulier qui est maître d'ouvrage de cette réhabilitation, le Parc apporte une aide technique et une aide financière via l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Plan de financement

Volet travaux :

Le coût sera réparti entre les particuliers concernés, l'ANAH pour ceux qui sont éligibles et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui pourra fournir une aide de 3 000 euros par dispositif plafonné à 80 % du montant total HT des travaux.

Pour 23 dispositifs, c'est 3000 euros x 23 = 69 000 euros d'aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour les particuliers qui transitent par le Parc.

Volet animation :

Cela ne concerne que le SPANC du Parc. Pour 23 dossiers prévus, l'aide escomptée est de 200 euros x 23 = 4 600 euros.

VOTE :	Pour : 20	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

**Prise en charge des frais de missions pour les salariés rattachés
au budget SPANC du syndicat mixte du Parc pour 2022**

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jean-Marie BODT - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Jean-Michel LADET - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE
■ Pouvoirs	Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL
■ Absents, excusés	Jean-Luc CRASSOUS - Bastien GIACOBBI - Michel LEBLOND - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC

Le personnel du Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC) relève du droit privé.

Les frais supportés par un salarié, dans le cadre des missions confiées hors de la résidence administrative et de la résidence familiale, sont remboursés par le Syndicat mixte du Parc à l'appui d'un ordre de mission préalablement établi et accepté par la Direction et/ou le Président.

Frais de transport

Le salarié s'engage à utiliser de préférence les véhicules de la collectivité mis à disposition.

Dans tous les cas, le salarié qui se déplace choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement.

Les frais de transports en commun, de stationnement et de péage sont pris en charge au réel sur présentation des justificatifs.

A titre exceptionnel, et lorsque les besoins de service sont supérieurs à la capacité du parc automobile du syndicat mixte, le salarié peut utiliser un véhicule personnel adapté à ses fonctions et en règle vis à vis des règlements de police et de circulation. En contrepartie de cet usage professionnel, le Syndicat mixte du Parc remboursera les frais kilométriques occasionnés sur la base des indemnités kilométriques en vigueur applicables dans la fonction publique territoriale ; elles varient selon la puissance du véhicule et la distance parcourue. Ce barème, communiqué à chaque réactualisation, figure sur l'état de frais de mission. Le salarié devra présenter une copie de la carte grise de son véhicule personnel. En revanche les frais d'assurance ou de réparation en cas d'accident, ne sont pas pris en charge. Le contrat d'assurance personnel du salarié doit intégrer l'usage professionnel du véhicule.

Frais de repas

Les salariés du SPANC du Syndicat mixte du Parc bénéficient de tickets restaurant.

La prise en charge de frais de repas peut venir se substituer dans le cadre d'un déplacement professionnel ou d'un déjeuner de travail.

Par dérogation, si le déjeuner de travail a lieu sur la résidence administrative, il pourra être pris en charge à l'appui d'un certificat administratif signé par l'ordonnateur.

Le salarié doit présenter un justificatif (note du restaurant) et le remboursement pour frais de repas ne doit pas conduire à rembourser au salarié plus que ce qu'il a réellement dépensé.

La prise en charge se fera donc à la hauteur des frais de repas engagés par le salarié dans la stricte limite du plafond du forfait en vigueur déterminé par le barème des remboursements de frais applicable dans la fonction publique territoriale (à ce jour, ce forfait est fixé à 17,50 euros par repas).

Frais d'hébergement

Les frais d'hébergement (hôtel) sont également pris en charge de manière forfaitaire et sont plafonnés aux barèmes de la fonction publique territoriale (à ce jour, en région hors Ile de France : le forfait est de 90€ sur les villes de + 200 000 habitants et de 70€ sur les autres communes).

Depuis 2013, le Comité syndical du SPANC du Parc a mis un système de remboursement aux frais réels pour, si nécessaire, déroger au forfait sur les hébergements des missions en région parisienne et en métropoles ; le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire prévu par la réglementation.

Dans tous les cas, le remboursement de frais d'hébergement se fera sur présentation d'un justificatif et il ne doit pas conduire à rembourser à un salarié plus que ce qu'il a réellement dépensé.

Le Président propose au Comité syndical du SPANC de valider cette procédure de prise en charge des frais de missions applicable sur l'année 2022.

VOTE :	Pour : 17	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette procédure et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOU



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2021-069 du Comité syndical du 3 décembre 2021

Intégration de l'intégralité des communes de la CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons et de la CC Monts, Rance et Rougier au SPANC du Parc naturel régional des Grands Causses

■ Président de séance	Jacques ARLES
■ Présents votants	Loïc ALMERAS - Jean-Marie BODT - Gérard CAILHOL - Jonathan COSTES - Sébastien DAVID - Jean-François DUMAS - Michel DURAND - Jean-Michel LADET - Nathalie MARTY - Philippe MEJANE - Bernadette PAILHAS - Jean-Michel PINAULT - François RODRIGUEZ - Jean-François ROUSSET - Bernard SIRGUE
■ Pouvoirs	Catherine JOUVE donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL
■ Absents, excusés	Jean-Luc CRASSOUS - Bastien GIACOBBI - Michel LEBLOND - Nathalie PALMIER - Thierry PEREZ-LAFONT - Philippe RAMONDENC

Le SPANC du Parc a été créé en 2003. A ce jour, le service compte 67 communes et 7 714 dispositifs (estimation à la fin 2020), ce qui correspond à environ 19 285 habitants. La commune de Broquiès a intégré le service le 14 décembre 2020.

A la demande du Syndicat Mixte du Tarn Sorgues Dourdou Rance (SM TSDR), il est prévu dès le 1er janvier 2022 de récupérer la compétence pour les communes restantes de la CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons et de la CC Monts, Rance et Rougier ; Il s'agit pour :

- la CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons, des communes de Coupiac, Plaisance, Martrin et Saint-Juéry,
- la CC Monts, Rance et Rougier, des communes de Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Camarès, Combret, La Serre, Laval-Roquecezière, Montfranc, Mounès-Prohencoux, Murasson, Peux et Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, Saint-Sernin-sur-Rance et Saint-Sever-du-Moustier.

Ces communes possèdent environ 1 500 dispositifs d'assainissement autonome qui nécessitent le recrutement d'un technicien assainissement non collectif à temps complet. Ce technicien sera en charge des contrôles périodiques mais aussi de l'instruction des dossiers de réhabilitation, de permis de construire et de diagnostics immobiliers.

Du fait de la non possibilité de mettre en place une redevance de contrôle périodique sur l'ensemble des dispositifs (contrôle réglementaire non effectué) et afin de pouvoir équilibrer le service SPANC, il est prévu une participation financière des Communes de Communes concernées via l'échéancier suivant :

<u>Participation financière</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>
CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	6 432 €	4 898 €	3 367 €	2 086 €
CC Monts, Rance et Rougier	16 561 €	12 610 €	8 671 €	5 370 €
Total:	22 993 €	17 508 €	12 038 €	7 456 €

D'autre part, le technicien aura besoin d'un véhicule, d'un ordinateur et d'une tablette qui seront pris en charges par le service du SPANC.

Les Communautés de communes concernées ont délibéré sur ce transfert de compétence le 25 novembre 2021 (cf. délibérations jointes) ainsi que le SM TSDR le 29 novembre 2021 (cf. délibération jointe).

Le territoire géré par le SPANC du Parc naturel régional des Grands passera donc de 67 communes à 85 communes et concernera environ 9 200 dispositifs d'assainissement autonome (cf. carte jointe). Une nouvelle répartition des territoires est également prévue par rapport aux 5 techniciens SPANC concernés.



Gouvernance de la gestion de
l'assainissement non collectif : territoires des SPANC
Situation à décembre 2020



VOTE : Pour : **17** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Richard FIOLE

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de convocation : 18/11/2021

Séance du 25 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq du mois de novembre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Saint-Martin (salle des fêtes) à Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Bernard ARNOULD, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Richard SLEIZAK, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Albert BOUSQUET à Jean-Louis CABANES, Claude CHIBAUDEL à Gérard DRESSAYRE, Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Patrick RIVEMALE à Viviane RAMONDENC, Michel WOLKOWICKI à Jean-Philippe SABATHIER

Absents excusés : Guy SALES, Michèle SICARD

Absents : Bernadette BOULANGER, Séverine DRESSAYRE, Jean MILESI

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20211125_153

Objet : Compétence SPANC – demande de retrait au SmTSDR et demande d'adhésion au PNRGC

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de se prononcer sur :

le retrait de la compétence à la carte « SPANC » exercée par le Syndicat mixte Tarn
012-25120134-20211125-20211125_153-DE sur le territoire des communes de Balaguier-sur-
Reçu le 07/12/2021 Belmont-sur-Rance, Camarès, Combret, La Serre, Laval-Roquecezière,

Montfranc, Mounès – Prohencoux, Murasson, Peux et Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, Saint-Sernin-sur-Rance et Saint-Sever-du-Moustier à la date du 31 décembre 2021 ;

- l'intégration du territoire de ces 14 communes à la carte SPANC du Parc Naturel Régional des Grands Causses à compter du 01 janvier 2022. (La CC adhère déjà au service SPANC du PNRGC pour l'ensemble des autres communes qui sont : Arnac-sur-Dourdou, Brusque, Fayet, Gissac, Mélagues, Montlaur, Sylvanès et Tauriac-de-Camarès).

Le Conseil Communautaire,

Vu que la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier a transféré la compétence SPANC au Parc Naturel Régional des Grands Causses, pour les communes d'Arnac-sur-Dourdou, Brusque, Fayet, Gissac, Mélagues, Montagnol, Montlaur, Sylvanès et Tauriac-de-Camarès.

Vu la délibération N° 20190627_113 en date du 27 juin 2019 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier transfère la compétence SPANC au Syndicat mixte Tarn – Sorgues – Dourdou – Rance, pour les communes de Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Camarès, Combret, La Serre, Laval-Roquecezière, Montfranc, Mounès – Prohencoux, Murasson, Peux et Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, Saint-Sernin-sur-Rance et Saint-Sever-du-Moustier,

Vu la proposition établie par le Parc Naturel Régional des Grands Causses pour exercer en supplément la compétence SPANC sur le territoire des communes de Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Camarès, Combret, La Serre, Laval-Roquecezière, Montfranc, Mounès – Prohencoux, Murasson, Peux et Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, Saint-Sernin-sur-Rance et Saint-Sever-du-Moustier, et donc sur l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes,

Après avoir délibéré et procédé au vote, à 28 voix pour, 2 absentions (Michel LEBLOND et Patrice VIALA), et 2 voix contre (Philippe GIGANON et Anne-Claire SOLIER), le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le retrait de la compétence à la carte SPANC exercée par le Syndicat mixte Tarn – Sorgues – Dourdou – Rance, sur le territoire des communes de Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Camarès, Combret, La Serre, Laval-Roquecezière, Montfranc, Mounès – Prohencoux, Murasson, Peux et Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, Saint-Sernin-sur-Rance et Saint-Sever-du-Moustier, à la date du 31 décembre 2021,
- **APPROUVE** l'intégration du territoire de ces 14 communes précitées à la carte SPANC du Parc Naturel Régional des Grands Causses, à la date du 01 janvier 2022,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



DEPARTEMENT AVEYRON
ARRONDISSEMENT MILLAU
CANTON SAINT-AFFRIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAINT AFFRICAIN
Roquefort - 7 Vallons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 25 novembre 2021

Nombre
de Conseillers en exercice _37_

de Présents _27_

de Votants _36_

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq novembre
le Conseil Communautaire du SAINT-AFFRICAIN Roquefort, 7 Vallons
étant assemblé en session ordinaire, à la Maison de l'Education Populaire de
Saint-Affrique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Sébastien DAVID (Président)

Etaient présents :

Sébastien DAVID, Marc DESOTEUX, Jean-Marie MOURGUES, Pierre
PANTANELLA, Pascal RIVIER, Bertrand SCHMITT, Bernard SIRGUE,
Jean-Claude SOUYRIS, Emilie GRAL, Arnaud DURAND, Céline RENAUD,
Marie-Claude AUGÉ, Bernard GORGEON, Marie-Claude DIE, Bernard BIROT,
Jean-Baptiste RAMIREZ, Clément CARLES, Anne AMBROZELLI, Frédéric ARTIS,
Gérard CAILHOL, Isabelle NEGRE, Raymond FABREGUES, Thierry ARNAL,
Jean-Luc TAILLEFER, Christiane CAILLIAU, Anne-Marie CONSTANS, Patrick
MALLEVIALE

Procurations :

Madame Géraldine ARTIS par Monsieur Frédéric ARTIS
Monsieur Alain FAUCONNIER par Monsieur Clément CARLES
Madame Myriam SAHNOUN par Monsieur Bernard GORGEON
Monsieur Guillaume BESSIERE par Monsieur Arnaud DURAND
Madame Julie NICOULEAU par Madame Emilie GRAL
Madame Isabelle MAILHE par Monsieur Raymond FABREGUES
Monsieur Thierry ROQUES par Madame Christiane CAILLIAU
Monsieur Dominique ROURE par Monsieur Sébastien DAVID
Madame Michèle DELMAS par Madame Anne AMBROZELLI

Absents :

Loic RAYNAL

OBJET

**COMPETENCE SPANC -
DEMANDE DE RETRAIT
AU SYNDICAT MIXTE
TARN SORGUES
DOURDOU RANCE ET
DEMANDE
D'ADHESION AU PARC
NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES
DE_2021_103_1**

*Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à
l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages,
Monsieur Bernard SIRGUE a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.*

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de se prononcer sur :

- le retrait de la compétence à la carte « SPANC » exercée par le Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance sur le territoire des communes de Coupiac, Plaisance, Martrin et Saint-Juéry à la date du 31 décembre 2021 ;

- l'intégration du territoire de ces 4 communes à la carte SPANC du Parc Naturel Régional des Grands Causses à compter du 01 janvier 2022. (La CC adhère au service Spanc du PNRGC pour l'ensemble des autres communes qui sont : Saint-Izaire, Calmels et le Viala, Vabres l'Abbaye, Saint-Affrique, Saint-Rome de Cernon, Tournemire, Roquefort sur Souzlon, Saint-Jean d'Alcapiès, Versols et Lapeyre, Saint-Felix de Sorgues).

Le conseil communautaire,

Vu la délibération DE_2019_070 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons transfère la compétence SPANC au Parc Naturel Régional des Grands Causses, pour les communes de Saint-Izaire, Calmels et le Viala, Vabres l'Abbaye, Saint-Affrique, Saint-Rome de Cernon, Tournemire, Roquefort sur Souzlon, Saint-Jean d'Alcapiès, Versols et Lapeyre, Saint-Felix de Sorgues.

Vu la délibération DE_2019_071 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons transfère la compétence SPANC au Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, pour les communes de Coupiac, Plaisance, Martrin et Saint-Juéry.

Vu la proposition établie par le Parc Naturel Régional des Grands Causses pour exercer en supplément la compétence SPANC sur le territoire des communes de Coupiac, Plaisance, Martrin et Saint-Juéry, et donc sur l'intégralité du territoire de la communauté de communes.

Après avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité, le conseil communautaire :

APPROUVE le retrait de la compétence à la carte SPANC exercée par le Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, sur le territoire des communes de Coupiac, Plaisance, Martrin et Saint-Juéry, à la date du 31 décembre 2021.

APPROUVE l'intégration du territoire des communes de Coupiac, Plaisance, Martrin et Saint-Juéry à la carte SPANC du Parc Naturel Régional des Grands Causses, à la date du 01 janvier 2022.

AUTORISE Monsieur le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.


Ainsi délibéré à SAINT-AFFRIQUE
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures au Registre
POUR EXTRAIT CONFORME
Signé : Le Président
Monsieur Sébastien DAVID



Milau
 Date de réception de l'AR: 02/12/2021
 012-200087156-20211125-DE_2021_103_1-DE

ANNEXE A LA DELIBERATION 2021_103-1

Communautés de communes et communes concernées	Nombre estimatif des systèmes en assainissement non collectif au 31/12/2020	PARTICIPATION			
		2022	2023	2024	2025
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTS, RANCE ET ROUGIER					
pour les communes de					
BALAGUIER SUR RANCE	32				
BELMONT SUR RANCE	108				
CAMARES	150				
COMBRET	106				
LAVAL ROQUECEZIERE	91				
MONTFRANC	15				
MOUNES PROHENCoux	93				
MURASSON	102				
PEUX ET COUFFOULEUX	41				
POUSTHOMY	65				
REBOURGUIL	71				
SAINT SERNIN SUR RANCE	49				
SAINT SEVER DU MOUSTIER	85				
SERRE (LA)	76				
	1084	16 561 €	12 610 €	8 671 €	5 370 €
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAINT AFFRICAIN, ROQUEFORT, 7 VALLONS					
pour les communes de					
COUPIAC	103				
MARTRIN	113				
PLAISANCE	97				
SAINT JUERY	108				
	421	6 432 €	4 898 €	3 367 €	2 086 €
TOTAL :	1505	22 993 €	17 508 €	12 038 €	7 456 €

Accusé de réception en préfecture
 012-251201349-20211203-20211203_069-DE
 Reçu le 07/12/2021

DCS-031-2021

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE

TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE (TSDR)

– Séance du 29 novembre 2021 –

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DCS-030-2021

OBJET : Compétence à la carte SPANC – Retrait de la CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons et de la CC Monts, Rance et Rougier

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf novembre, à quatorze heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Monsieur LABORIE Christophe.

Délégués présents : ALIES Monique, TOUZET Cyril, DAVID Sébastien, ARTIS Frédéric, SOUYRIS Jean-Claude, DESOTEUX Marc

Délégué absent ayant donné procuration : FONTANILLES Michelle procuration à ALIES Monique

Quorum : En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum a été abaissé à 1/3 des membres en exercice présents. Cette mesure entre en vigueur à compter du 10 novembre 2021.

Secrétaire de séance : ARTIS Frédéric

Date de la convocation : 19/11/2021

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de Membres présents :	6
Pouvoirs :	1
Votes Pour :	7
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 16 qui précise les conditions de retrait pour la compétence à la carte. « Le retrait de la carte se fera sur demande par délibération de la collectivité souhaitant ce retrait. Le conseil syndical statuera sur cette demande et fixera la date d'effet de la sortie de la carte à la majorité qualifiée des 2/3 des suffrages exprimés » ;

Monsieur le Président informe les membres du conseil syndical qu'il convient de se prononcer sur les demandes de retrait de la compétence à la carte « SPANC » à la date du 31 décembre 2021 faites par :

- la CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons pour le territoire des communes de Coupiac, Plaisance, Martrin et Saint-Juéry par délibération en date du 25 novembre 2021,
- la CC Monts, Rance et Rougier pour le territoire des communes de Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Camarès, Combret, La Serre, Laval-Roquezeziere, Montfranc, Mounès-Prohencoux, Murasson, Peux et Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, Saint-Sernin-sur-Rance et Saint-Sever-du-Moustier par délibération en date du 25 novembre 2021;

Le conseil syndical, après avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité,

APPROUVE le retrait de la compétence à la carte SPANC, à la date du 31 décembre 2021,
- de la CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons pour le territoire des communes de Coupiac, Plaisance, Martrin et Saint-Juéry,
- et de la CC Monts, Rance et Rougier pour le territoire des communes de Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Camarès, Combret, La Serre, Laval-Roqueceziere, Montfranc, Mounès-Prohencoux, Murasson, Peux et Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, Saint-Sernin-sur-Rance et Saint-Sever-du-Moustier.

AUTORISE le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Belmont sur Rance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Président
LABORIE Christophe

Syndicat Mixte
Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance
Mairie
12370 BELMONT SUR RANCE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le / /2021 et publié ou notifié le / /2021
--

Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.